



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 4

Réunion du : **Mardi 2 Novembre 2021**

Présidence : **M. Patrick FAUTRAD**

Secrétaire : **Mme Béatrice MONNIER**

Présents : **Mme Cathy DARDON – M. Christophe JOLY**

Excusés : **MM. Grégory HANNOT - Franck LECAER - Jean Charles PRUVOST**

Assiste à la réunion **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Information
- Traitement du courrier

REPORT DE RENCONTRE

Suite aux intempéries de ce week-end et de l'alerte orange le match U15 Futsal AV TOULON / TOULON ELITE FUTSAL prévu le 30.10.2021 est reporté à une date ultérieure.

CORRESPONDANCES

HIBOU ACADEMIE du 01.11.2021 : Transmet la suite des dates des journées à domicile en U15 Futsal. Vu et pris note.

ISSOLE FUTSAL du 01.11.2021 : informant du changement d'horaire de la rencontre de D1 contre TOULON EST 2 qui se déroulera à 18h30 au lieu de 19h45. Vu et pris note.

CSK VAL DES ROUGIERES du 26.10.2021 : concernant le report de la rencontre du 1^{er} novembre (gymnase fermé) contre ASTO FUTSAL, match reporté au Lundi 13.12.2021 à 20h45 au gymnase du Golf hôtel.

ST MAX FUTSAL du 27.10.2021 : informant que le rencontre U15 Futsal contre ISSOLE FUTSAL se déroulera le samedi 27.11.2021 à 11h30 au gymnase Henry Matisse.

*Prochaine réunion
Mardi 9 Novembre 2021*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER